



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 17 mars 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 1
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01/03/2022

Délibération n° C 2022- 20

Budget Primitif de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christelle MORBOIS, Françoise VESPA ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT, Christophe MATHEZ.

Procuration : Madame Anne-Christine DONZE à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Jérôme VUILLEMIN (Direction Stratégie Financière du Département). Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-09 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2021-10 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-11 du 16 mars 2021 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-12 du 16 mars 2021 relative au Budget Primitif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-14 du 3 juin 2021 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-29 du 22 novembre 2021 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2021 et information sur les opérations de dépenses imprévues ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-06 du 27 janvier 2022 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 8 mars 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

INTRODUCTION

Le Budget Primitif doit, conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, faire l'objet d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ainsi le présent rapport informe l'assemblée délibérante des données financières inscrites au Budget Primitif (BP) 2022.

Le projet de budget pour 2022 est la poursuite de l'affinage des prévisions suite à l'adoption du RERC le 22 novembre 2021, au Débat d'Orientations Budgétaires du 27 janvier 2022, aux arbitrages et aux derniers éléments du compte administratif de l'exercice 2021.

Sérieux, équilibré et ambitieux, le BP 2022 traduit la volonté affichée d'optimiser les dépenses tout en garantissant une couverture opérationnelle adaptée aux enjeux du territoire jurassien.

Le compte administratif 2021 a été impacté par une activité opérationnelle intense.

La confection de la section de fonctionnement reste difficile. L'évolution de dépenses reste supérieure à celle des recettes. Si la prudence s'impose, malgré des besoins, des impératifs réglementaires parfois différés et le contexte de la crise sanitaire, les recettes progressent encore nettement grâce à l'effort conséquent du Département ainsi que de celui des EPCI et des communes.

Le résultat cumulé a cependant diminué légèrement, la prévision de neutralisation des amortissements immobiliers diminue, l'amortissement des subventions perçues débute (nouveau), ces trois éléments restant nécessaires à l'équilibre de la section. L'affectation d'un excédent de résultat en investissement ou un virement à la section d'investissement n'est pas envisagé.

Concernant la section d'investissement, l'année 2022 sera marquée par la poursuite des opérations de construction des CIS d'ARBOIS, de SAINT-AUBIN et de LORETTE. Un deuxième plan pluriannuel d'équipement (véhicules) triennal est lancé.

Après un niveau historiquement élevé en 2019, la section poursuit la diminution entamée en 2020 et 2021 notamment avec l'achèvement de l'opération immobilière CIS du BASSIN LEDONIEN / POLE LOGISTIQUE.

A l'issue des ultimes arbitrages les prévisions BP ont pu rester dans le cadrage fléché lors du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi le budget proposé s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 29 915 k€, soit 19 974 k€ en fonctionnement et 9 941 k€ en investissement, restes à réaliser inclus. Les résultats cumulés repris dès le BP sont 374 k€ en fonctionnement et 2 045 k€ en investissement.

Par rapport au BP 2021 est quasi identique en montant (-1 k€) (+3,11 % soit + 602 k€ en fonctionnement et - 5,72 % soit -603 k€ en investissement). L'augmentation en fonctionnement est lié à celle des charges à caractère général et surtout à celle des charges de personnel avec notamment la première marche du plan pluriannuel de ressources humaines et la prévision de indemnité versées aux Sapeurs-Pompiers. La baisse de l'investissement est essentiellement liée à la progression de l'achèvement du programme de construction de casernes bien que les restes à réaliser soient plus importants qu'au BP 2021.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
CHAP	INTITULE	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	Prévision 2022	Evolution/BP2021	
							Montant	%
011	Charges à caractère général	2 843 332	2 894 869	2 815 548	3 059 000	3 218 200	159 200	5,20%
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 125 956	12 189 602	12 784 918	12 759 510	13 284 490	524 980	4,11%
65	Autres charges de gestion courante	139 211	101 589	129 599	147 130	136 307	- 10 823	-7,36%
Total gestion des services		15 108 499	15 186 060	15 730 065	15 965 640	16 638 997	673 357	4,22%
66	Charges financières	133 507	154 040	157 387	158 250	142 605	- 15 645	-9,89%
67	Charges exceptionnelles			78 600	2 000	2 000		
68	Dotation aux amort. et provisions			15 431		70 000		
022	Dépenses imprévues			-	50 000	50 000		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		15 242 006	15 340 099	15 981 483	16 175 890	16 903 602	727 712	4,50%
042	Amortissement	3 016 566	3 117 925	3 194 920	3 196 352	3 070 369	- 125 983	-3,94%
	Valeur cptble immo cédée	16 174	76 939	91 907				
023	Virement à la section d'investissement							
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 032 740	3 194 864	3 286 827	3 196 352	3 070 369	- 125 983	-3,94%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 274 747	18 534 963	19 268 310	19 372 242	19 973 971	601 729	3,11%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
CHAP	INTITULE	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	Prévision 2022	Evolution/BP2021	
							Montant	%
70	Prod. Des services du domaine et ventes div	772 100	831 203	983 223	843 900	998 000	154 100	18,26%
74	Contributions et participations	16 761 258	16 890 376	17 268 709	17 261 819	17 738 253	476 434	2,76%
75	Autres produits de gestion courante	4 166	4 220	4 123	4 200	4 200		
013	Atténuations de charges	27 570	38 050	57 370	28 000	40 000	12 000	42,86%
Total gestion des services		17 565 094	17 763 849	18 313 425	18 137 919	18 780 453	642 534	3,54%
77	Produits exceptionnels	54 436	136 671	164 985	65 000	65 000		
78	Reprises sur amortissements et provision							
Total des opérations Réelles		17 619 530	17 900 520	18 478 409	18 202 919	18 845 453	642 534	3,53%
042	Opération d'ordre entre sections		18 062	2 655				
	Neutralisation	438 195	708 116	670 000	679 549	310 880	- 368 669	-54,25%
	différence sur réalisation négative	1 766		1 885				
	Quote-part des subventions transf					443 226	443 226	
Total des opérations d'ordre		439 961	726 178	674 540	679 549	754 106	74 557	10,97%
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				489 774	374 413	- 115 361	-23,55%
TOTAL Gal - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 059 491	18 626 698	19 152 949	19 372 242	19 973 971	601 730	3,11%
SOLDE DE L'EXERCICE		- 215 256	91 735	- 115 361				
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		398 039	489 774	374 413				

Sa croissance s'établit à 3,11% (602 k€) et à 4,50% en opérations réelles (728 k€).

A. Les dépenses de fonctionnement

a- Dépenses réelles

○ 011- Charges à caractère général : 3 218 k€

BP 2021	BP+ BS+DM 2021	BP 2022	Evolution BP2022 /BP 2021	Evolution BP2022/ BP+BS+DM 2021
3 059 000	3 106 850	3 218 200	5,20%	3,58%
			159 200	111 350

La progression s'établit à 5,20 % (+159 k€) ; ces charges représentent 15,97 % des dépenses de fonctionnement, (19,03 % des dépenses réelles de fonctionnement) :

- les dépenses en fluides (électricité, bois, gaz, eau, carburant...) qui s'élèvent à 907 k€, augmentent de 14,09% (+ 112 k€) : augmentation des tarifs de l'électricité et du carburant ;
- les achats de fournitures de petits équipements qui s'élèvent à 353 k€, augmentent de 10 % (+32 k€) : pour l'essentiel en raison du retour à l'acquisition de pièces détachées de véhicules stoppée durant le déménagement de l'atelier à MONTMOROT, représentant un montant de 220 k€ (+10 k€) ;
- les dépenses d'habillement s'élèvent à 40 k€ soit + 27,62 % (+9 k€) : reconstitution des stocks ;
- les achats de produits pharmaceutiques d'un montant de 107 k€ sont en progression de 7,04 % (+7 k€) en raison de la hausse des tarifs ;
- les achats d'autres matériels et fournitures diminuent de 14 k€ (-17,34 %) pour s'établir à 67 k€, en raison de réaffectation de crédits dans le chapitre et de la diminution de la pression sanitaire ;
- les dépenses de locations et les charges immobilières et mobilières, d'un montant de 54 k€ diminuent de 1,60 % (+ 850 €)
- la maintenance et l'entretien des biens augmentent de 3,49 % (+25 k€) pour s'établir à 751 k€. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses d'entretien des bâtiments (+ 30 k€) ;
- les prévisions pour les cotisations d'assurance augmentent de 2,49 % (+ 6 k€) et s'élèvent à 226 k€ (dommages aux biens : 23 k€ ; bris de matériels : 9 k€ ; véhicules : 125 k€ ; responsabilité : 35 k€ ; risques statutaires : 34 k€) ;
- les frais de formations extérieures diminuent de 5,88 % (-10 k€) pour s'établir à 160 k€ ;
- les dépenses d'honoraires diminuent de 23,44 % (-16 k€) pour s'établir à 55 k€ ;
- les frais de déplacement et de fêtes et cérémonies s'élèvent respectivement à 85 k€ en baisse de 2,52% (-2 k€), et 22 k€ en hausse de 13,76 % (+ 3 k€) ;
- les frais de télécommunication augmentent de 4,26 % (+6 k€) pour s'établir à 147 k€ ;
- les autres dépenses s'élèvent à 244 k€ (226 k€ au BP 2020).

○ **012 – Charges de personnel et assimilés : 13 284 k€**

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP2022 /BP 2021	
			%	€
Personnels permanents	8 398 510	8 749 490	4,18%	350 980
SPV	3 341 000	3 515 000	5,21%	174 000
Mesure de fidélisation et reconnaissance des anciens SPV	1 020 000	1 020 000	0,00%	-
TOTAL	12 759 510	13 284 490	4,11%	524 980

Il est proposé que les charges de personnel progressent de + 4,11 %, correspondant à une hausse de 525 k€. D'un montant de 13 284 k€, celles-ci représentent 66,41% (66,38 % au BP 2020) des dépenses de la section soit 78,59 % (79,50 % au BP 2021) des dépenses réelles de fonctionnement. La première marche du plan pluriannuel de ressources humaines (PPRH) cf rapport n°3, est inscrite et représente 180 k€.

- Pour les dépenses associées à la rémunération des personnels permanents (SPP- PATS- contractuels) la comparaison BP 2021 –BP 2022 n'est pas forcément pertinente du fait d'une approche différente, l'utilisation d'un nouveau logiciel de nous permet de mieux cibler les dépenses au prorata du temps poste par poste. Celles-ci s'élèvent à 8 749 k €, soit +4,18 % (+ 351 k€) :
 - Incidence de 3 créations de poste de sous-officiers, et d'une création de poste de PATS au soutien logistique et technique (plateau technique de formation), impact du poste de lieutenant non encore pourvu au Groupement des Unités Territoriales;
 - GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne), réforme des grilles de la catégorie C, revalorisation quadriennale du RIFSEEP (PATS) ;
- la prévision des dépenses consacrées aux sapeurs-pompiers volontaires actifs (3 341 K € au BP 2021) s'élève à 3 515 K€ et augmente (+2,51 %, soit + 174k€) : 81 k€ sont destinés aux personnels du service de santé et de secours médical et 3 434 k€ aux autres sapeurs-pompiers volontaires, plus 20 k€ au titre de la protection sociale. Dans le cadre du PPRH précité la mise en place de deux gardes saisonnières engendre un coût de 28 k€. Il faut rester vigilant sur l'évolution de l'activité opérationnelle, rappelons que le réalisé 2021 s'élève à 3 602 k€ (voir rapport sur le CA 2021).
- les dépenses de personnel liées aux régimes de fidélisation et de reconnaissance des SPV sont inscrites à hauteur de 1 020 k€, comme au BP 2021. Ce montant pourrait être revu à la hausse en DM1 avec l'impact de la réévaluation de la NPFR et de la réduction de 20 à 15 ans pour y être éligible à partir de 55 ans.
- l'adhésion versée au CNAS est d'un montant de 38 k€ .

○ **65 - Autres charges de gestion courante : 136 k€**

Ce chapitre diminue de 7,36 % (-11 k€), cette diminution est due principalement par la baisse des indemnités dues au élus liée à l'écrêtement.

- redevances pour licences informatiques pour 40 k€
- indemnités et frais des élus pour 23 k€ ;
- participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions) s'élevant à 54 k€ ;
- adhésion annuelle au Syndicat Mixte COGITIS de 3 k€ ;

- subventions versées aux associations pour 16 807 € :
 - Union Départementale = 7 000 €
 - Spéléo Secours = 4 252 €
 - Amicale de la Direction = 4 000 €
 - Œuvre des Pupilles = 1 555 €

○ **66 – Charges financières : 143 k€**

BP 2021	BP+BS+DM 2021	BP 2022	Evolution de BP 2022/BP 2021	Evolution BP 2022/ BP+BS+DM 2021
158 250	158 250	142 605	-9,89%	-9,89%
			- 15 645	- 15 645

La prévision des intérêts d'emprunt est de 143 k€ contre 158 k€ en 2020 (-9,89 % soit – 16 k€) cette diminution résulte de la baisse du capital restant dû.

○ **67 – Charges exceptionnelles : 2 k€**

○ **68 – Dotations aux amortissements et provisions : 70 k€**

Constitution, recommandée par les comptables, d'une provision pour des créances douteuses pour les appuis et carences SMUR 2021.

○ **022 -Dépenses imprévues : 50 k€**

Les dépenses imprévues sont de 50 k€ comme en 2021

b- Dépenses d'ordre

○ **040 -Amortissements : 3 070 k€**

Le montant de la dotation aux amortissements est estimé à 3 070 k€, inférieur de 176 k€ aux prévisions du DOB. Celui-ci était de 3 196 k€ en 2021 il est donc en diminution de 3,94 % (-126 k€). Il y a eu plus de sorties que d'entrées, celles-ci étant impactées par le retard des acquisitions qui s'est traduit par des restes à réaliser 2021 plus important que ceux de 2020.

Cette dépense obligatoire devrait évoluer fortement en 2023 compte tenu de début de l'amortissement de l'opération immobilière à MONTMOROT et des acquisitions de matériels et de véhicules.

B. Les recettes de fonctionnement

a- Recettes réelles

○ **70 - Prestations de service : 998 k€**

Les recettes liées aux prestations de service sont en augmentation de 18,26% (+154 k€). Les principaux changements sont :

- Indisponibilité des transporteurs sanitaires privés (ITSP) : 560 k€ avec baisse du volume de 3 000 à 2 800 interventions au vu de l'exercice 2021 et des discussions en cours, compensée par la hausse de tarif de 124 € à 200 € ;

- Appui au SMUR : 133 k€ volume en diminution, estimé à 400 interventions tarifées à 333 € (hausse des tarifs de 8€), cette prévision pourrait être revue en cours d'année ;
- Réquisitions 2 k€ ;
- Prestations hors santé 163 k€
- Nouvelle recette de 140 k€ de l'ARS pour appui à la vaccination COVID 2021.

○ **74 - Contributions et participations : 17 738 k€**

Ce chapitre augmente de 2,76 % (+476 k€)

Représentant 89,01 % des ressources de la section (89,11 % au BP 2021 soit 94,12 % des recettes réelles de fonctionnement (94,83 % au BP 2021), les recettes de ce chapitre comprennent :

- les contributions versées par les communes (270 k€) et les EPCI (8 801 k€) pour un montant total de 9 072 k€, en hausse de 90 k€ (+1 %) ;
- la contribution versée par la commune d'AROMAS en 2021 et 2022 soit 10 k€ par an, pour la participation à l'intégration du corps communal au corps départemental ;
- la contribution de 8 430 k€ versée par le Département, en augmentation de 400 k€ : l'inscription d'une évolution de cette contribution dans la convention triennale Département/SDIS 2022 – 2023 – 2024, dans une perspective de 50/50, facilite la prospective pour les deux parties. ;
- la participation des communes au remboursement des emprunts contractés pour la construction des casernes de THERVAY, MONT-SUR-MONNET, SAINT-CLAUDE et VIRY, soit 110 k€ ;
- le remboursement en annuités par le Département, pour sa part de financement, des intérêts versés dans le cadre d'emprunts contractés pour la construction de casernes et de la Direction, pour un montant de 104 k€ ;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) versé au titre des dépenses d'entretien éligibles des bâtiments publics, d'un montant estimé à 13 k€.

○ **75 - 013 - 77 Autres recettes réelles : 109 k€**

Ces recettes sont en hausse de 1,24 % (+12 k€). Les principaux changements sont les suivants :

- les autres produits de gestion courante sont évalués à 4 k€ : redevance du CHU de BESANCON pour ANTARES ;
- les atténuations de charge sont évaluées à 40 k€ (rabais, remises et remboursements sur salaires...), en 2021 la prévision était de 28 k€ ;
- les produits exceptionnels sont évalués à 65 k€ (pénalités de retard perçues, remboursements de sinistres, annulations de mandats), comme en 2021 ;

b- Recettes d'ordre

○ **042 Recette d'ordre : 754 k€**

Comme en 2021, il est nécessaire de prévoir une neutralisation des amortissements des biens immobiliers, pour un montant de 311k€ (680 k€ au BP 2021), afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévu pour 2022, représentera seulement 41,22 % de la neutralisation maximale, en raison d'une nouveauté, l'amortissement sur 20 ans des subventions perçues, d'un montant de 443 k€ pour 2022 qui génère une nouvelle recette. Il demeure cependant nécessaire de reprendre dès le BP le résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2021.

Ce résultat cumulé, d'un montant de **374 k€**, est, comme au BP 2021, repris intégralement. Il était de 613 k€ fin 2018, 398 k€ fin 2019, 490 k€ fin 2020.

Il diminue car en 2021 si comme toujours les dépenses réelles sont inférieures aux recettes réelles, les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice sont supérieures aux recettes, comme en 2018 et 2019 et

contrairement à 2020. Le résultat de l'exercice est aussi lié aux opérations d'ordre (charge de l'amortissement, neutralisation et reprise du résultat cumulé). Une grande vigilance restera portée en 2022 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Les négociations avec l'ARS continuent sur l'indemnisation d'interventions effectuées par le SSSM au profit des SMUR depuis de nombreuses années et la signature d'un protocole technico-financier et de conventions avec les centres hospitaliers.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégagent, elles seraient intégrées en DM 2022.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (avec reports)								
Chap.	LIBELLE	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021	
							Montant	%
10	Dotations, fonds divers et réserves			192 528		200 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	481 824	481 630	641 455	641 460	641 414	- 46	-0,01%
20	Immobilisations incorporelles	307 091	308 744	204 791	420 217	416 466	- 3 750,75	-0,89%
204	Subventions d'équipement	3 000	-	315 720	351 180	160 460	- 190 720	-54,31%
21	Immobilisations corporelles	2 901 988	1 795 209	1 832 969	5 278 208	4 887 982	- 390 226	-7,39%
23	Immobilisations en cours	5 615 373	4 079 154	1 584 971	3 083 713	2 840 688	- 243 025	-7,88%
020	Dépenses imprévues				20 000	40 000	20 000	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		9 309 276	6 664 737	4 772 436	9 794 778	9 187 010	- 607 768	-6,21%
040	Opérations d'ordre entre sections	1 766	18 062	4 540				
040	Neutralisation	438 195	708 116	670 000	679 549	310 880	- 368 670	-54,25%
	Quote-part des subventions transférées					443 226		
041	Opérations patrimoniales	145 914	3 100 014	6 033 512	70 000		- 70 000	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES		585 875	3 826 192	6 708 051	749 549	754 106	4 556	0,61%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 895 150	10 490 929	11 480 487	10 544 328	9 941 116	- 603 212	-5,72%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (avec report)								
10	Dotations, fonds divers et réserves	818 125	1 196 422	1 250 840	1 250 000	600 000	- 650 000	-52,00%
13	Subventions d'investissement	2 291 199	1 380 912	982 312	1 368 410	701 366	- 667 044	-48,75%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000	1 900 000	-	2 667 519	3 284 331	616 812	23,12%
21	Immobilisations corporelles			10 884			-	
23	Immobilisations en cours	1 784	6 586				-	
024	Produits des cessions d'immobilisations				20 000	240 000	220 000	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		5 011 109	4 483 920	2 244 035	5 305 929	4 825 697	- 480 232	-9,05%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 029 209	3 194 864	3 194 920	3 196 352	3 070 369	- 125 983	-3,94%
041	Opérations patrimoniales	149 445	3 100 014	6 033 512	70 000		- 70 000	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES		3 178 654	6 294 878	9 309 455	3 266 352	3 070 369	- 195 983	
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 972 047	2 045 050 ⁽¹⁾	73 003	3,70%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 189 763	10 778 799	11 553 490	10 544 328	9 941 116	- 603 212	-5,72%
SOLDE DE L'EXERCICE		- 1 705 387	287 869	73 003				
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		1 684 178	1 972 047	2 045 050				

(1) résultat de l'exercice 2021 provisoire

La diminution est de 5,72 % (-603 k€). Les restes à réaliser représentent 3 828 k€ (dépenses) et 2 300 k€ (recettes). Au BP 2021 ils étaient de 2 573 k€ en dépenses uniquement.

Les commentaires portent sur les 6 142 k€ (7 971 k€ en 2021) de dépenses hors restes à réaliser.

A. Les dépenses d'investissement

a- Dépenses réelles

Les dépenses réelles diminuent de 6,21% (-608 k€).

○ 20-204-21-23 Autorisations de programmes (AP): 2 344 k€ crédits de paiement 2022

Cette prévision (cf Annexe 3) concerne les dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour trois opérations immobilières, et le renouvellement et la rationalisation du parc de véhicules. Cette AP votée en 2022 pour 3 ans (2^{ème} programme pluriannuel), d'un montant total de 5 962 k€, permet de la lisibilité, de la souplesse et des économies.

- AP Caserne ARBOIS = 200 k€
- AP Caserne SAINT-AUBIN = 103 k€
- AP Caserne LORETTE = 103 k€
- AP Véhicules = 1 938 k€

○ 20-204-21 Immobilisations hors programme : 2 133 k€

Les dépenses d'investissement hors AP augmentent de 7,07% (-162 k€) et se détaillent comme suit :

- les dépenses en immobilisations incorporelles s'élèvent à 217 k€, augmentant de 63,84 % (+ 84 k€). Celles-ci sont principalement destinées à l'acquisition de licences de logiciels (148 k€) (dont formation à distance, solution mobile prévision, sécurité informatique) ainsi qu'à des frais d'études (65 k€) et des frais d'insertion (4 k€) (annonces marchés publics d'investissement) ;
- les dépenses de subventions d'équipement s'élèvent à 125 k€ (2^{ème} moitié versée à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile pour le système NexSIS) ;
- les immobilisations corporelles réalisées hors programme, qui représentent 1 791 k€, diminuent de 12,11 % (-247 k€). Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les suivantes :
 - 90 k€ pour l'aménagement et les grosses réparations de véhicules dont une révision décennale d'échelle (50 k€) ;
 - 314 k€ pour l'acquisition de matériels de transmission (70k€) et de matériels informatiques (244 k€) ;
 - 304 k€ pour l'acquisition de matériels d'incendie et de secours et autres matériels divers soit une augmentation de 9,68 % (+ 27 k€);
 - 380 k€ pour l'habillement soit une évolution de 2,70% (+10 k€) ;
 - 100 k€ pour le matériel médical comme en 2021 ;
 - 453 k€ pour les rénovations de bâtiments (CIS et Direction) soit -52,37% (-498 k€) cette diminution est due principalement aux les travaux de rénovation du système de chauffage de la Direction (crédits inscrits en 2021). Toutefois 113 k€ supplémentaires sont consacrés à la rénovation des CIS ;
 - 86 k€ pour le matériel de bureau et le mobilier, soit +152, 65 %(+ 52 k€), notamment pour l'achat de casiers de vestiaire pour les CIS ;
 - 63 k€ d'autres matériels d'outillage technique, soit + 3,28% (+3 k€).

○ 10 Dotations, fonds divers et réserves: 200 k€

Avant le passage à la M57 en 2024, sur les recommandations des comptables, il faut apurer l'article 1069 (reprises sur les excédents capitalisés) pour un montant de 592 528 €. Cette opération se fera sur 3 années (2021,2022,2023).

- **16 Emprunts et dettes assimilées : 641 k€**

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts relatifs aux opérations immobilières. Il est stable par rapport au BP 2021 car la 1^{ère} annuité relative à l'opération CIS BASSIN LEDONIEN/POLE LOGISTIQUE a été versée en 2021, que celle concernant l'emprunt d'équilibre de 2 300 k€ ne sera exigible qu'en 2023 et qu'aucun remboursement d'emprunt ne s'est terminé en 2021. Les annuités sont à capital constant.

- **020 Dépenses imprévues : 40 k€**

Les dépenses imprévues de la section d'investissement doivent permettre de répondre à un besoin d'équipement urgent non inscrit initialement au budget. Le montant augmente de 20 k€ soit +50% compte tenu du contexte sanitaire et économique.

b- Opérations d'ordre

- **040 Opérations d'ordre entre sections : 754 k€**

Neutralisation des amortissements immobiliers d'un montant de 311 k€ et amortissement des subventions perçues d'un montant de 443 k€ (cf recette d'ordre en fonctionnement).

c- Restes à réaliser : 3 828 k€

Les dépenses d'investissement engagées en 2021 mais n'ayant pas été mandatées sont reportées au BP 2022 en tant que « restes à réaliser N-1 ». Au BP 2021 ils étaient de 2 573 k€.

B-Les recettes d'investissement

Les commentaires portent sur les montants de recettes hors reste à réaliser.

a- Recettes réelles

- **10- Dotations fonds divers et réserves : 600 k€**

Les recettes issues uniquement du FCTVA versé par l'État devraient diminuer de 52 % (-650 k€). Cette forte diminution est due à la baisse des dépenses en 2021 notamment immobilières.

- **13- Subventions d'investissement : 701 k€**

Le Département verse une subvention de 378 k€ au titre du remboursement en capital des emprunts contractés par le SDIS pour les casernes cofinancées. Il versera également une subvention de 125 k€ (qui sera reversée par le SDIS à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile en préfinancement du projet NexSIS auquel le SDIS a adhéré, cf. supra dépense d'investissement).

Les subventions d'équipement versées par ECLA et les communes défendues dans le cadre des opérations d'investissement en cours sont les suivantes :

- AP Caserne BASSIN LEDONIEN et POLE LOGISTIQUE = 135 k€
- AP Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 20 k€
- AP Caserne LE LIZON = 44 k€

○ **16- Emprunt : 984 k€**

L'inscription de 984 k€ sert à équilibrer la section. Au BP 2021 elle était de 2 668 k€. Compte tenu du reste à réaliser de 2 300 k€ l'objectif est au vu de la section et de son exécution de ne pas réaliser d'emprunt en 2022.

A l'avenir l'emprunt devrait être orienté sur l'acquisition de véhicules compte tenu du quasi achèvement du programme immobilier.

b- Recettes d'ordre

○ **024 -Produits de cessions d'immobilisations : 240 k€**

Ventes de véhicules, et de l'ensemble immobilier Rue des Gentianes à LONS-LE-SAUNIER estimé à 190 k€.

○ **040- Opérations d'ordre entre sections : 3 070 k€**

Il s'agit de la dotation aux amortissements, en diminution de 3,94 % (126 k€) ;

Il n'est pas prévu de virement de crédits depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ni d'excédent de fonctionnement capitalisé.

c- Restes à réaliser : 2 300 k€

Emprunt d'équilibre contracté fin 2021 et tiré en 2022.

III. CONCLUSION

La progression conséquente des recettes (Département, EPCI et communes) contribue à une meilleure santé de la section de fonctionnement. Cette progression devra être poursuivie régulièrement et équilibrée entre les financeurs, dans la perspective de financement des amortissements, d'une neutralisation des amortissements immobiliers moins élevée, d'une reprise des résultats cumulés dans un Budget Supplémentaire, et d'une inscription d'emprunt liée uniquement à des acquisitions et constructions.

IV. LES RATIOS

DETTE

	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	BP 2022
Capital restant dû au 1/1	5 173 291 €	8 491 467 €	9 073 291 €	8 009 837 €	7 368 381 €
Total recettes réelles de fonctionnement	17 619 530 €	17 900 520 €	18 414 809 €	18 137 919 €	18 845 453 €
Ratio de surendettement	0,29	0,47	0,49	0,44	0,39
Epargne brute (RRF-DRF)	2 377 524	2 560 421	2 496 927	2 027 029	1 939 121
Capacité de désendettement (en années)	2,18	3,32	3,63	3,95	3,80

Autres ratios

	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021	BP 2021	BP 2022
Epargne de gestion	2 456 595	2 577 789	2 583 359	2 172 279	2 138 726
Epargne brute (CAF brute)	2 377 524	2 560 421	2 496 927	2 027 029	1 939 121
Remboursement en capital	481 824	481 630	641 455	641 460	641 414
Epargne nette	1 895 700	2 078 791	1 855 471	1 385 569	1 297 707
Capacité d'Autofinancement Courant	0,89	0,88	0,90	0,93	0,93
Rigidité des charges structurelles	0,72	0,72	0,74	0,75	0,75

- **Epargne de gestion** : = excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)
= recettes de gestion – dépenses de gestion

Évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement.

- **Epargne brute** :
= capacité d'autofinancement brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement.

- **Epargne nette** :
= épargne brute- remboursement en capital

Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements

- **Capacité d'Autofinancement Courant**
= (dépenses réelles de fonctionnement+ remboursement de capital) / recettes réelles de fonctionnement

Moyenne CA 2020 SDIS catégorie C : 0,92

- **Rigidité des charges structurelles** :

= (charges du personnel + intérêts + capital) / recettes réelles de fonctionnement

permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.

Moyenne CA 2020 SDIS catégorie C : 0,72

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section.

	BP 2021	BP 2022	Evolution 2022/BP 2021	
			%	€
FONCTIONNEMENT	19 372 242,49	19 973 971,31	3,11%	601 728,82
INVESTISSEMENT	10 544 327,77	9 941 115,98	-5,72%	- 603 211,79
TOTAUX	29 916 570,26	29 915 087,29	0,00%	- 1 482,97

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Primitif 2022, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement et en annexe 4 du récapitulatif de la dette ; le vote est réputé fait par chapitre.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

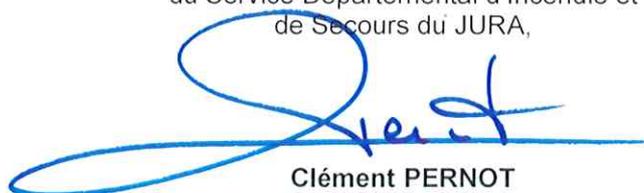
DECISION N° C 2022-20 DU 17 MARS 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2022, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement et en annexe 4 du récapitulatif de la dette ; le vote est réputé fait par chapitre.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 22 MARS 2022
Affiché le 22 MARS 2022
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT